



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

théâtres

Question écrite n° 49964

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du Lucernaire, théâtre à Paris. Ce lieu, qui regroupe trois salles de théâtre, trois cinémas et une galerie d'art accueille près de 200 000 visiteurs par an. Ce sont aussi quarante compagnies par an qui peuvent s'y produire avec une augmentation de la fréquentation des salles de théâtre multipliée par deux et demi en quatre ans. Le bilan artistique est reconnu par le public comme par la critique. Or cet ensemble artistique est aujourd'hui menacé, si ce n'est de fermeture, à tout le moins de reconversion. Des efforts d'investissements importants ont été consentis pour plus de deux millions d'euros depuis son rachat en 2004, mais un déséquilibre financier subsiste, de deux cent mille euros l'an dernier. Depuis cinq ans, le ministère de la culture, *via* la DRAC d'Île-de-France, n'aide plus au fonctionnement du théâtre, pourtant emblématique de la création et de la diffusion théâtrale à Paris. Aussi, pour garantir la pérennité du Lucernaire, elle lui demande si le ministère de la culture est prêt à apporter une subvention à cet établissement, comme c'était le cas précédemment.

Texte de la réponse

Le théâtre du Lucernaire, situé dans le 6^e arrondissement de Paris, a été racheté en 2004 par les éditions de L'Harmattan. Ce théâtre est caractérisé par une offre de spectacles diversifiée, pluridisciplinaire et originale, dans le cadre de contrats de coréalisation. Il touche de ce fait un public important et ses activités sont bien identifiées. Toutefois, depuis plusieurs années, le ministère de la culture et de la communication a recentré ses interventions pour n'aider en fonctionnement que les principales institutions à vocation nationale ou internationale. Les autres théâtres, nombreux à Paris, bénéficient, le cas échéant, d'aides adaptées à leur situation spécifique en matière de diffusion et production provenant de l'État, mais également de la ville voire de la région. Le ministère de la culture et de la communication n'a donc pas vocation à soutenir ce type d'établissement au titre de son fonctionnement. En revanche, il accompagne régulièrement le travail de ce lieu par des aides versées aux compagnies indépendantes en représentation ou en résidence, comme c'est le cas par exemple pour la compagnie de M. Vincent Colin, celle de Mme Laurence Février ou celle de M. Laurent Terzieff.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49964

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5040

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9438